



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

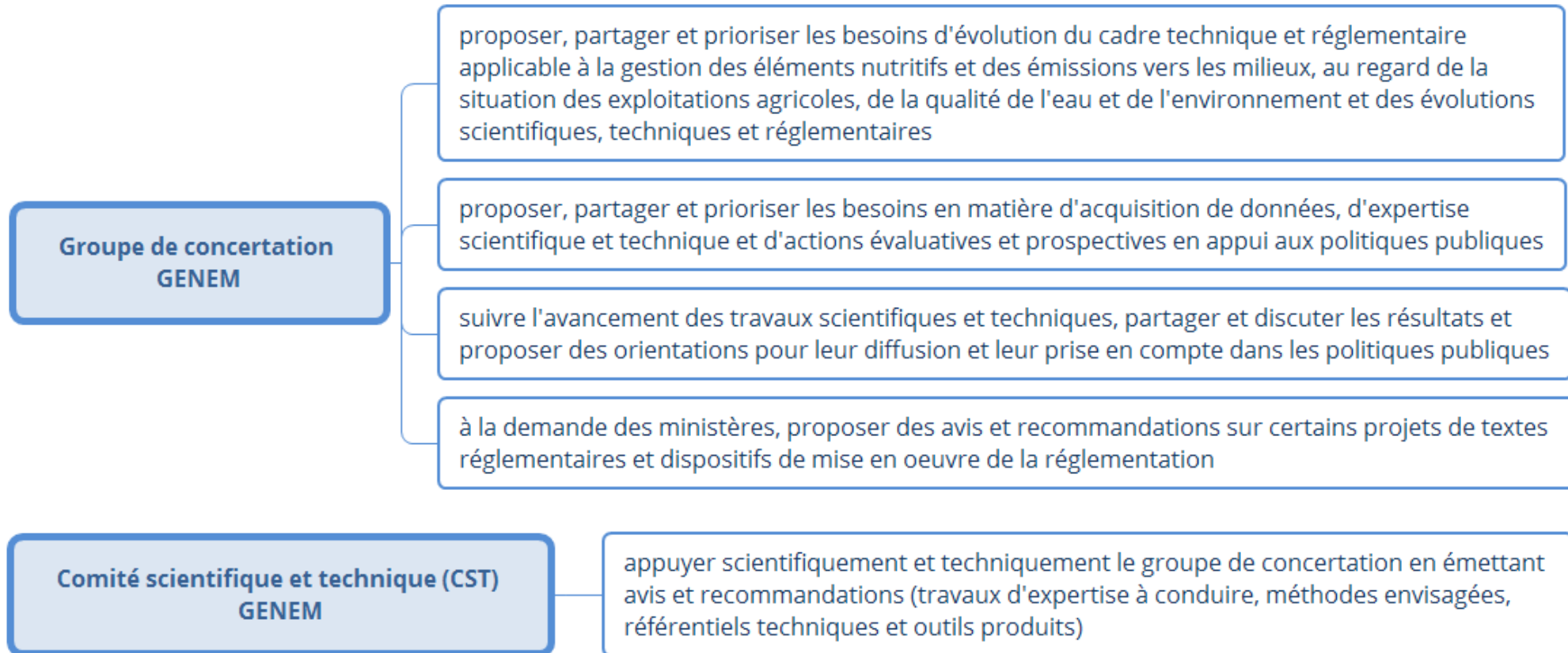
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Mise en place du comité scientifique et technique « Gestion des éléments nutritifs et des émissions vers les milieux » (GENEM)

Assemblée générale du COMIFER
Jeudi 5 mars 2018

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

Mandats des instances « Gestion des éléments nutritifs et des émissions vers les milieux » (GENEM)

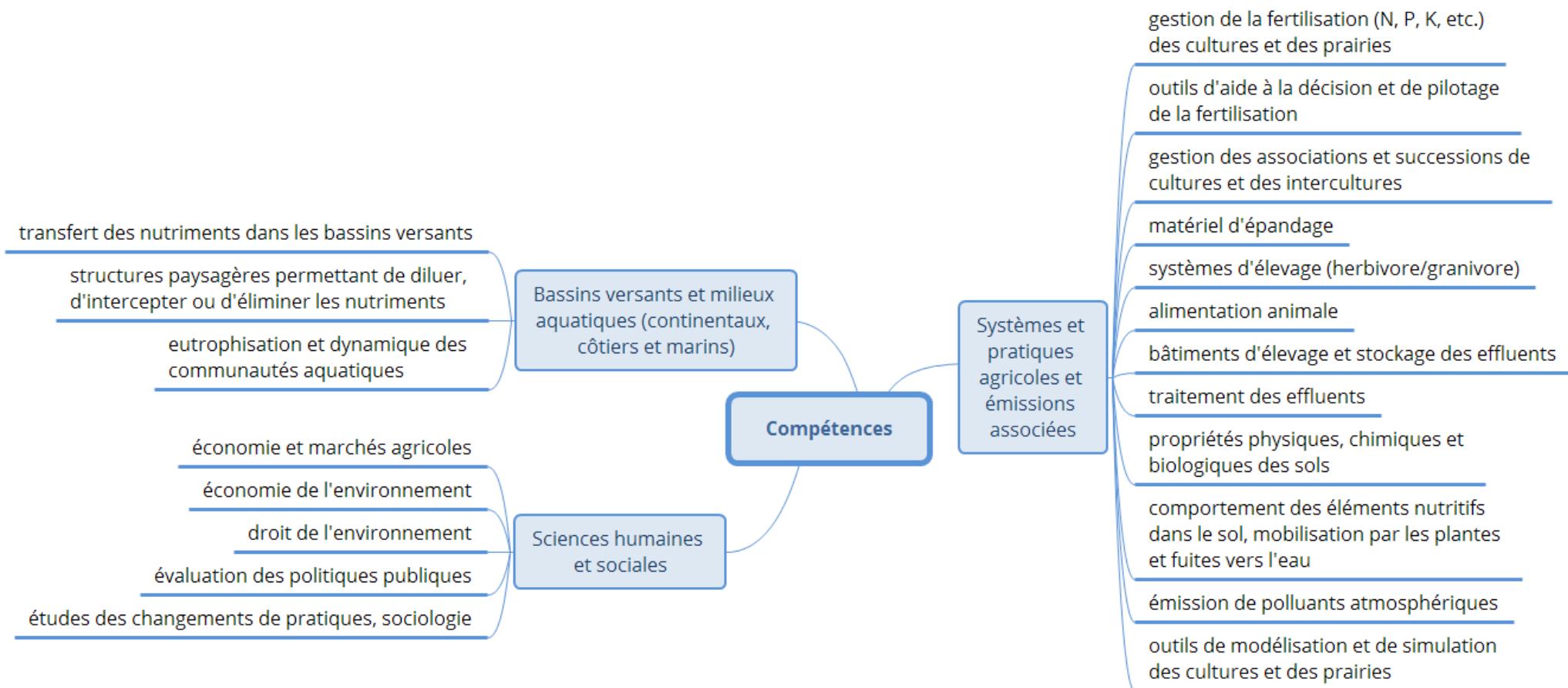


La production des travaux scientifiques et techniques reste confiée aux instituts techniques, Comifer, organismes de recherche et éventuellement bureaux d'étude.

Composition des instances GENEM



Compétences couvertes par le CST



Critères de sélection - CST GENEM

Critères pour le choix des membres (effectué par l'administration) :

- expertise scientifique ou technique récente et reconnue par des tiers (publications dans revues à comité de lecture, participation active à des comités d'experts reconnus...) au regard du/des domaines couverts,
- expérience acquise,
- disponibilité,
- équilibre des disciplines au sein du groupe.

Critères d'exclusion :

- personnes inactives depuis plus de 5 ans,
- risques de conflits d'intérêts.

Procédure de sélection – CST GENEM

- Publication de l'appel à candidatures dans le réseau des ministères, sur leurs sites Internet, relai par le groupe de concertation GENEM
- 18 candidatures réceptionnées
- Sélection dans les domaines surreprésentés (gestion de la fertilisation)
- 13 candidats retenus :
 - 8 issus de la sphère recherche (INRA, IRSTEA, université de Liège),
 - 5 issus de la sphère technique (IDELE, CITEPA, Chambre d'agriculture, Arvalis, laboratoire d'analyse)
- courrier de refus ou de nomination *intuitu personæ* co-signé DEB/DGPE
- Appel à candidatures ré-ouvert sur les domaines des sciences humaines et sociales

Calendrier

Information du GENEM sur le processus de sélection
Validation du programme de travail

13 mars

Installation du CST :
• discussion du règlement intérieur dont présidence du CST
• discussion du programme de travail

5 avril

Deuxième réunion du CST :
• Élection du président
• Validation règlement intérieur et programme de travail
• Lancement des travaux du CST

juillet

Projet de programme de travail du CST

- 1) Prise en compte de l'outil de calcul du bilan réel simplifié (BRS), permettant d'estimer la production d'azote des volailles d'une exploitation, dans la réglementation « nitrates »
- 2) Elaboration du code des bonnes pratiques agricoles pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 3) Actualisation des connaissances permettant d'objectiver les périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en prenant en compte à la fois les fuites de nitrates et les émissions de polluants atmosphériques
- 4) Mise à jour des références sur les besoins d'azote des cultures
- 5) Notion et méthodes de définition de la « charge critique » de l'azote